



Transferts de fonds des migrants et marchés parallèle des changes en Algérie

Migrant remittances and parallel exchange market in Algeria

Dr. Nadjib GAMACHE

Université de Jijel

Algérie

n.gamache@univ-jijel.dz

Received: 05/01/2022

Accepted: 18/03/2022

Published: 22/04/2022

Résumé :

L'Algérie est traditionnellement un pays d'émigration. Cela implique un afflux de transferts de fonds des migrants. Ces transferts se sont toujours liés à un marché parallèle actif des changes car ils y constituent la source principale de l'offre des devises. L'objectif de notre article est d'analyser l'évolution de la masse et de la nature des transferts des migrants algériens ainsi que leur relation avec le marché parallèle des changes. On a montré que l'organisation des transactions sur le marché parallèle des changes et celle des transferts des migrants algériens se sont toujours adaptées l'une à l'autre.

Mots Clés: Algérie, Marché parallèle des changes, Transferts de fonds des migrants, Transferts personnels, Prestations sociales.

Abstract :

Algeria is traditionally a country of emigration. This involves inward migrant remittances. Those remittances were always linked to the parallel foreign exchange market because they constitute the main source of supply within it. The aim of our paper is to analyse the evolution of the total amount and the nature of the Algerian migrants' remittances as well as their relationship with the parallel foreign exchange market. We conclude that the organization of the transactions in the parallel foreign exchange market and that of migrant remittances were always adapted to each other.

Key Words: Algeria, Parallel foreign exchange market, Migrants' remittances, Personal transfers, Social benefits

JEL Classification: F22, F21, F31, J61.

* Auteur correspondant : Gamache Nadjib (*n.gamache@univ-jijel.dz*).

Introduction :

Parmi les effets importants des flux migratoires, on trouve les transferts de fonds qu'effectuent les migrants vers leurs pays d'origine. Ces transferts constituent une source non négligeable de ressources financières en devises pour ces pays, notamment ceux en développement. En effet, durant la période 2005-2014, les transferts de fonds des migrants constituaient la deuxième source de capitaux étrangers pour les pays en développement avec un montant cumulé de 3293



milliard de \$ (26,21% du total), juste après les Investissements Directs Étrangers (IDE) qui s'élevaient à 5126 milliard de \$ (40,80% du total) et devançant les prêts privés et les investissements de portefeuille étrangers s'élevant à 2815 milliard de \$ (22,40% du total) ainsi que les Aides Publiques au Développement se chiffrant à 1330 milliard de \$ soit 10,58% du total des capitaux étrangers disponibles pour les pays en développement (World Bank, 2016, p. 17).

L'Algérie est historiquement un pays d'émigration. L'émigration algérienne se concentrant traditionnellement en France pour des raisons historiques, voyait récemment émerger d'autres destinations donnant naissance à d'importantes communautés algériennes dans de nombreux pays occidentaux notamment¹. Cette présence en masse des algériens à l'étranger conjuguée à l'évolution qualitative de leur profils professionnels et culturels (Kateb, 2012, p. 19) leur confèrent une capacité financière non négligeable susceptible de se transformer en une masse importante de transferts de fonds vers l'Algérie. La réalité des transferts de fonds des migrants vers l'Algérie ne coïncide pas avec le potentiel que lui procure le nombre et la qualité de sa communauté à l'étranger. En effet, la comparaison des transferts " officiels " de fonds des migrants algériens à ceux des tunisiens et des marocains en 2013 fait ressortir un montant total de transferts des algériens s'élevant à 2 milliards de \$ pour un stock d'émigrants de 1784500 personnes contre un montant total de transferts de fonds des tunisiens s'élevant à 2,2 milliards de \$ pour un stock d'émigrants de 670900 personnes et un montant total de transferts des marocains s'élevant à 6,88 milliards de \$ pour un stock d'émigrants s'élevant à 3040300 personnes ; ce qui équivaut à un montant moyen de transfert de l'émigré algérien pour cette année égal à 1120,76 \$ contre 3279,18 pour l'émigré tunisien et 2262,93 \$ pour l'émigré marocain (World Bank, 2016).

Une des explications souvent avancée de la faiblesse relative des transferts de fonds " officiels " des émigrés algériens est la présence d'un marché parallèle actif des changes qui impacte décisivement les motivations de transferts ainsi que les conditions de conversion de ces transferts en monnaie nationale.

Nous nous efforcerons d'apporter des éléments de réponse dans notre article aux questions suivantes :

- comment a évolué la masse et la nature des transferts de fonds des émigrés algériens ?
- comment s'est structurée la relation entre les transferts de migrants et le marché parallèle des changes en Algérie ?

Pour répondre à ces deux questions nous adoptons une approche analytique pour cerner l'évolution aussi bien de la nature et de la masse des transferts des migrants algériens que de leur relation avec le marché parallèle des changes en Algérie.

L'hypothèse sous-jacente à notre travail est que la nature des transferts des migrants algériens à changé dans le temps et que l'organisation des transactions nouées sur le marché parallèle des changes s'est y adaptée.



Notre article est organisé comme suit : une revue de la littérature sur les transferts des migrants est abordée dans une première section .La deuxième section traite le cadre conceptuel des transferts des migrants. La troisième section analyse l'évolution des transferts des migrants algériens durant la période 1970-2020. Une quatrième section déchiffre la relation entre l'organisation du marché parallèle des changes et les transferts des migrants en Algérie. On finit avec une conclusion récapitulant les résultats de notre travail.

I- Revue de la littérature :

La question des transferts de fonds des migrants a suscité l'intérêt aussi bien des décideurs publics, des institutions financières internationales ainsi que la communauté scientifique pour mettre en lumière plusieurs aspects en relation avec ces flux financiers.

Straubhaar et Vădean (Straubhaar & Vădean, Les transferts de fonds internationaux des émigrés et leur rôle dans le développement, 2006), dans un examen critique de plusieurs ouvrages traitant les transferts de fonds des migrants ont d'abord analysé la question de l'estimation des transferts en présentant la méthodologie utilisée par le Fonds Monétaire International pour estimer le montant des transferts des migrants, ainsi que les efforts des chercheurs pour combler les lacunes dues à l'application différenciée de cette méthodologie par les banques centrales dans le cadre de l'élaboration des balance des paiements. Ils ont ensuite répertorié, en se référant aux travaux analysés, les déterminants des transferts (personnels) de fonds des migrants. Ces déterminants sont expliqués par des considérations aussi microéconomiques que macroéconomiques. Ces auteurs ont ensuite examiné les circuits des transferts ainsi que les couts qu'implique chaque circuit. L'analyse critique de Straubhaar et Vădean a aussi examiné les effets des transferts sur les inégalités, la croissance et la balance des paiements.

Le fonds Monétaire International, conscient de l'importance des transferts de fonds des migrants pour les pays en développement en particulier et de la nécessité de leur estimation la plus exacte possible aussi pour la formulation des politiques publiques que pour l'analyse et la recherche académique, a mobilisé dans le cadre du groupe de Luxembourg sur les envois de fonds une large communauté d'institutions internationales, des offices statistiques et des banques centrales pour aboutir à la rédaction d'un guide pratique (FMI, 2009) pour l'établissement des statistiques sur les envois de fonds. Ce guide présente les définitions et les concepts liés aux envois de fonds dans la balance des paiements et formule des recommandations pratiques à destination des statisticiens officiels pour établir les données.

Garson (Garson, 1993), a de son coté examiné les enjeux des envois de fonds des migrants à partir de la France pour les pays du Maghreb (Algérie, Maroc et Tunisie). Dans ce travail, l'auteur a d'abord cerné la nature ainsi que les déterminants des transferts des migrants ; Puis, il a procédé à l'examen de l'impact



des transferts des migrants maghrébins sur les économies de leurs pays d'origine. En ce qui concerne l'Algérie, l'auteur a mis en lumière le changement de La structure des transferts officiels des migrants algériens dès la moitié des années 1970 avec la montée des transferts des caisses de retraites françaises aux dépens des transferts personnels et l'importance des transferts en nature liés à l'instauration d'un système de compensation financière entre les migrants et les résidents alimentant un marché parallèle des changes dans un contexte d'inconvertibilité du Dinar.

Smaili et Oualikane (Smaili & Oualikane, 2018) ont procédé à l'analyse des transferts de fonds informels en région de Kabylie. Ils se sont appuyés sur une enquête auprès de ménages kabyles pour cerner aussi bien la fréquence des transferts, les circuits utilisés, le montant moyen reçus ainsi que l'utilisation des fonds reçus. Selon cette étude, 92% des transferts au profit des ménages enquêtés sont effectués à travers des circuits informels (transferts de billets de banques étrangers par le migrant lui même, par un ami ou un membre de la famille ; par un intermédiaire informel spécialisé ou envoi des billets par courrier ordinaire) et seulement 8% ont transité par le système bancaire. Pour la conversion de ces sommes en monnaie nationale la famille bénéficiaire passe nécessairement par le marché parallèle des changes qui permet de bénéficier d'une contrepartie en monnaie nationale plus importante des devises ainsi cédées. L'étude montre d'ailleurs que l'existence d'une prime de change parallèle explique l'utilisation des circuits informels dans ces envois personnels de fonds.

Henni (Henni, 1991), explique l'organisation des transactions sur le marché parallèle des changes en relation avec les transferts (l'épargne) des émigrés algériens selon une logique de change parallèle par compensation. Selon cette analyse, les transferts de migrants vers l'Algérie sont valorisés en dinars pour le bénéfice de leurs familles en Algérie, sur la base du taux de change parallèle et sont liés à des flux de biens de consommation et d'équipement, sujets à une économie de pénurie, transitant entre l'Algérie et la France notamment.

II. Le cadre conceptuel des transferts de fonds des migrants :

1. Définition des transferts de fonds des migrants :

Selon le Fonds monétaire International, Les transferts (envois) de fonds (des migrants) sont des revenus de ménages qui proviennent d'économies étrangères et résultent principalement du déplacement temporaire ou permanent de personnes vers ces économies (FMI, 2009, p. 20).

Statistiquement, le Fonds Monétaire International utilise une variable dénommée "Les envois de fonds totaux " pour mesurer les transferts de fonds des migrants, c'est-à-dire l'ensemble des revenus des ménages obtenus d'un travail à l'étranger, et la définit comme : la somme des "envois de fonds personnels" et des " prestations sociales ".



Les envois de fonds personnels sont définis comme la somme des transferts courants et de capital, en espèces ou en nature, entre des ménages résidents et des ménages non résidents, et de la rémunération nette des salariés. En somme, les envois de fonds personnels comprennent tous les transferts de ménage à ménage et la rémunération nette des travailleurs non résidents (FMI, 2009, p. 23).

Les prestations sociales comprennent les prestations payables au titre des fonds de sécurité sociale et des fonds de pension. Elles peuvent être en numéraire ou en nature. Les envois de fonds totaux comprennent alors les revenus provenant de particuliers qui travaillent à l'étranger pendant de courtes périodes, les revenus de particuliers qui résident à l'étranger et les prestations sociales provenant de l'étranger (FMI, 2009, p. 24).

On peut représenter les différents composants des transferts de fonds des migrants selon le FMI dans le schéma suivant :

Figure 1 : « les différents composants des transferts de fonds des migrants selon le FMI »

Envois de fonds totaux : a+b+c+d			
Envois de fonds personnels : a+b+c			d
a	b	c	d
Transferts personnels (inclus dans les transferts courants)	Rémunération des salariés moins impôts, cotisations sociales, transport et voyages	Transferts de capital entre ménages	Prestations sociales

Source: (FMI, 2009, p. 23)

2. Formes des transferts de fonds des migrants :

Les transferts des migrants prennent deux formes essentielles :

2.1. Les transferts monétaires :

Ils englobent les transferts de crédits, où un montant est transféré à partir d'un compte bancaire (ou postal) dans le pays d'accueil du migrant à un autre compte bancaire (ou postal) dans son pays d'origine. Ces transferts peuvent être initiés par le migrant lui-même (le compte dans le pays d'origine du migrant appartient dans ce cas à un membre de sa famille généralement) ou par les caisses de sécurité sociale et de retraite (le compte dans le pays d'origine du migrant appartient dans ce cas au (ex) migrant ou aux ayants droit d'un (ex)migrant) ; et les transferts d'espèces où des billets de banques transitent du migrant jusqu'au destinataire final du transfert. Généralement les transferts en espèces passent par le marché des changes officiel ou parallèle car ils sont effectués en amont dans la monnaie du pays d'accueil et sont payés en aval dans la monnaie locale du pays d'origine du migrant (FMI, 2009).



2.2. Les transferts en nature :

Ils prennent la forme de biens de consommation ou d'équipement que le migrant transfère du pays d'accueil à son pays d'origine (Garson, 1993, p. 6), soit durant la période de son activité à l'étranger ou à l'occasion de son retour définitif à son pays d'origine. Ces transferts sont autorisés par les pouvoirs publics du pays d'origine dans le cadre d'une procédure qu'on appelle les importations sans paiement (ISP) ou autorisations d'importation avec financement propre en devise de la part de l'importateur (self- fund schemes).

Ces opérations sont effectués par le migrant soit pour son propre compte (en vue de l'utilisation personnelle ou en vue de la revente), ou pour le compte de tiers qui dans son pays d'origine lui donnent la contrepartie en monnaie locale de ses devises utilisées pour l'achat des biens transférés. A cause de leur exclusion du marché des changes officiel (le système bancaire ne les finance pas sur ses réserves de change), ces opérations sont financées quand elles sont faites au profit des tiers via le marché parallèle des changes.

3. Les canaux des transferts des migrants:

Les transferts des migrants empruntent différents canaux ; certains d'entre eux sont qualifiés d'officiels, où les transferts sont comptabilisés dans les registres des institutions financières intervenants et dans les balances de paiements des pays d'accueil et d'origine de migrants , d'autres canaux sont qualifiés d'informels ou les opérations ne sont pas comptabilisés par les intervenants et les balances de paiements des pays concernés.

3.1. Les canaux "officiels" des transferts des migrants:

Les canaux officiels des transferts des migrants englobent :

a. les sociétés de transferts d'argent: Ce sont des sociétés financières non bancaires qui sont présentes dans les pays d'accueil des migrants et dans leurs pays d'origine, soit directement ou à travers des partenariats avec d'autres opérateurs dans le domaine des transferts de fonds tels que : les banques, la poste, les bureaux de change et d'autres intermédiaires comme des magasins, des centres de téléphonie mobile, des agences de voyage, des pharmacies et des stations d'essence (FMI, 2009, p. 10). La société leader de transferts d'argent dans le monde est Western Union ; elle comptait 170000 agences dans le monde et dominait 26% du marché mondial des transferts d'argent en 2002 (Straubhaar & Vādean, Les transferts de fonds internationaux des émigrés et leur rôle dans le développement, 2006, p. 162).

b. Les banques : Les banques sont des opérateurs actifs dans le marché des transferts d'argent à cause de l'étendue de leurs réseaux et de leur insertion dans les réseaux internationaux de paiement et de règlement (réseau SWIFT par exemple). Dans le cadre de leur positionnement sur le marché des transferts ,les banques peuvent créer un réseau d'agences dans les pays à forte présence de leurs communautés ou tisser des relations de partenariat avec les banques



correspondantes dans ces pays ou bien avec les sociétés mondiales de transferts : Western Union, MoneyGram... (FMI, 2009, p. 9).

c. les réseaux postaux : La poste joue un rôle de bancarisation de masse dans beaucoup de pays, c'est-à-dire qu'elles offrent des services financiers pour les couches les moins favorisées de la société (CGAP, 2006, p. 10). Elle a un statut de banque postale dans plusieurs pays, ce qui implique qu'elles offrent des services de crédit voir d'assurance à côté des services de paiement. Traditionnellement, les réseaux postaux jouent un rôle important dans les transferts monétaires intérieurs à travers leurs services de comptes courants postaux et à travers les mandats postaux.

Dans leur positionnement sur le marché des transferts internationaux, les réseaux postaux peuvent créer leurs propres systèmes de transferts ; ainsi aux Etats Unis, en 1997 The United states Post Office a créé son propre système de transferts vers les pays d'Amérique Latine qui porte le nom de Dinero Seguro. En Europe, le système Eurogiro fonctionne en coopération directe avec les systèmes postaux européens pour assurer des transferts monétaires internationaux vers plus de 30 pays dans le monde. En Afrique de l'Est, PostSpeed est un système de transferts régional géré par des services postaux en Ouganda, en Tanzanie et au Kenya (FMI, 2009, p. 11). Les réseaux postaux peuvent aussi entrer en partenariat avec les sociétés de transferts mondiales soit dans les pays d'accueil ou d'origine des migrants dans le cadre de transferts internationaux.

d. les coopératives d'épargne et de crédit : Ce sont des institutions de microfinance, c'est à dire qu'elles offrent des services financiers aux pauvres. Ces institutions font partie du système financier formel car elles sont sujettes à l'agrément des autorités monétaires². Bénéficiant de leur proximité surtout dans les zones rurales, les coopératives d'épargne et de crédit peuvent proposer des services de transferts en partenariat avec les sociétés mondiales de transferts d'argent ou avec les banques. Elles peuvent aussi proposer des transferts nationaux et internationaux dans le cadre du Réseau international des envois de fonds (IRnet), plate-forme de règlement des envois de fonds créée par le Conseil mondial des coopératives d'épargne et de crédit qui fournit des services à plus de 40 pays en Amérique latine, en Asie, en Afrique et en Europe (FMI, 2009, p. 12).

3.2 Les canaux "informels" des transferts des migrants:

Les canaux informels des transferts des migrants fleurissent dans les pays instaurant de fortes contraintes dans le domaine de change et des opérations économiques internationales, situation qui pousse à la création de marchés parallèles de changes. Parmi ces canaux informels des transferts on trouve :

a. le transport physique des billets de banque étrangers : Ce transport s'effectue soit par le migrant lui-même, à l'occasion de ses retours en vacance à son pays d'origine, soit par d'autres personnes de confiance qui remettent les montants transférés à sa famille dans le pays d'origine. En 2002, 10% des transferts des migrants de l'Amérique latine était transporté physiquement sous forme de billets



de banque alors qu'en 2004, plus de 50% des transferts de migrants roumains sont effectués de cette manière (Straubhaar & Vădean, Les transferts de fonds internationaux des émigrés et leur rôle dans le développement, 2006, p. 161).

Une variante "institutionnelle" de ce type de transferts est l'envoi d'argent par les migrants avec des transporteurs transfrontaliers par bus. Dans cette opération, le migrant remet des espèces au transporteur contre un reçu et un mot de passe, qu'il communique au bénéficiaire dans le pays destinataire. Pour obtenir l'argent auprès du bureau de la compagnie d'autocars, le bénéficiaire présente, selon les cas, son mot de passe et sa pièce d'identité. Ce mode de transfert est très fréquent dans des pays africains comme le Kenya, la Tanzanie, l'Ouganda, l'Afrique du Sud et le Zimbabwe (FMI, 2009, p. 14).

b. L'envoi d'argent par courrier : L'argent est envoyé dans ce cas par le migrant par courrier ordinaire à travers les réseaux postaux publics, ou par colis à travers les sociétés privées de courrier express (Chronopost, TNT, DHL, UPS ...). Malgré les risques élevés de ce canal de transferts, il captait près de 7 % des transferts opérés par les migrants Latino-Américains installés aux Etats-Unis en 2003 (Straubhaar & Vădean, Les transferts de fonds internationaux des émigrés et leur rôle dans le développement, 2006, p. 161).

c. les systèmes informels de transferts de fonds : Ce sont des réseaux de commerce et de transferts d'argent entre les pays d'accueil des migrants et leurs pays d'origine. Ces réseaux sont constitués de deux branches, une branche locale activant dans le pays d'origine des migrants et une branche "correspondante" dans le pays d'accueil. Ils acheminent les sommes d'argent et les marchandises entre pays sur la base de change par compensation, c'est-à-dire sans transport physique des devises entre les pays. Dans le cas de transferts monétaires informels, le migrant verse la somme transférée en monnaie du pays d'accueil à la branche "correspondante" du réseau qui contacte la branche locale dans le pays d'origine pour remettre la contrepartie en monnaie locale de la somme transférée. L'opération de change se fait sur la base du taux de change parallèle plus élevé que le taux officiel³. Dans le cas de commerce, les transferts se font en nature ; l'épargne des migrants sert à financer, contre remise de la contrepartie en monnaie locale des sommes cédées à leurs familles, les achats dans le pays d'accueil effectués soit par les résidents du pays d'accueil qui ont des autorisations d'importation sans allocation de devises par les autorités monétaires ou par la branche correspondante au profit de résidents dans le pays d'origine qui adressent leurs demandes de biens de consommation et d'équipement à la branche locale et paient le prix de ces marchandises dans la monnaie locale, ce prix est déterminé sur la base du taux de change parallèle (Garson, 1993, pp. 7-9).



III. Evolution des transferts des migrants algériens :

Le tableau suivant retrace l'évolution du montant total des transferts "officiels" des migrants algériens(MTT) durant la période 1970-2020 :

Tableau1 : « Evolution du montant total des transferts "officiels" des migrants algériens(MTT) en 10⁶ US \$ (1970-2020) »

année	1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976
MTT	211	238	227	225	202	266	255
année	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983
MTT	349	393	417	406	447	507	392
année	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990
MTT	329	313	358	487	379	345	352
année	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997
MTT	1 290	1 390	1 140	1 395	1 120	880	1 060
année	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004
MTT	1 060	790	790	670	1 070	1 750	2 460
année	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
MTT	2 060	1 610	2 120	2 202	2 059	2 044	1 942
année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
MTT	1 942	2 000	2 452	1 997	1 989	1 792	1985
année	2019	2020					
MTT	1786	1682					

Source:(Banque Mondiale, 2019)(KNOMAD, 2020)

On peut faire les remarques suivantes sur le tableau 1 :

- le montant total des transferts "officiels" des migrants algériens a été multiplié par 10 approximativement entre 1970 et 2020.
- la moyenne annuelle du montant total des transferts des migrants est passé de 278,3 millions de US\$ dans les années soixante-dix à 396,3 millions de US\$ dans les années quatre-vingts puis à 1047,7 millions de US\$ dans les années quatre-vingts dix pour atteindre 1679,1 millions de US\$ dans la première décennie du 21^{ème} siècle et 1956 millions de US\$ durant la période 2010-2020. Donc, les transferts "officiels" des migrants algériens ont connu un quintuplement de leur moyenne annuelle dans l'espace de 50 ans.

Les données du tableau précédent ne détaillent ni la provenance ni la nature "institutionnelle" des transferts "officiels" des migrants algériens.

Pour avoir une idée plus précise sur les pays de provenance des transferts des migrants algériens, on s'est référé à la matrice bilatérale des transferts de migrants (Bilateral Remittance Matrix) publiée par la Banque mondiale pour la période 2010-2017.

Le tableau suivant retrace les pays de provenance des transferts des migrants vers l'Algérie durant la période 2011-2017.



Tableau 2 : « pays de provenance des transferts de migrants vers l'Algérie durant la période 2011-2017 »

Année		2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	
Pays de provenance des transferts	France	10 ⁶ US\$	1 474	1399	1637	1638	1638	1638	1713
		% Total	75.9	75.9	81.85	81.9	81.9	81.9	81.84
	Espagne	10 ⁶ US\$	100	95	64	64	64	64	67
		% Total	5.14	5.15	3.20	3.20	3.2	3.2	3.20
	Canada	10 ⁶ US\$	62	59	44	43	44	43	45
		% Total	3.19	3.20	2.20	2.15	2.2	2.15	2.15
	Autres pays	10 ⁶ US\$	306	290	255	255	254	255	268
		% Total	15.76	15.74	12.75	12.75	12.70	12.75	12.80
	Montant total des transferts (10⁶ US\$)		1942	1843	2000	2000	2000	2000	2093

Source:

(Banque Mondiale, Bilateral Remittance Matrix 2010-2012, 2013)

(Banque Mondiale, Bilateral remittance Matrix 2013-2014, 2015)

(Banque Mondiale, Bilateral remittance matrix 2015, 2016)

(Banque Mondiale, Bilateral Remittance Matrix 2016, 2017)

(Banque Mondiale, Bilateral Remittance Matrix 2017, 2018)

On remarque à partir du tableau 2 que les transferts en provenance de la France constituaient les trois quarts au minimum du montant total des transferts de migrants vers l'Algérie durant la période 2011-2017.

La prédominance des transferts en provenance de la France n'est pas nouvelle en Algérie vu l'importance de la communauté algérienne dans ce pays, le croisement des données des transferts totaux entrants de migrants en Algérie fournis par la banque mondiale et ceux provenant de la Banque de France fait ressortir cette prédominance dès les années 1970 comme le montre le tableau suivant :



Tableau 3: « part relative des transferts vers l'Algérie en provenance de la France (1970-1987) »

Année	1970	1971	1977	1978	1979	1980	1981
Montant total des transferts entrants en Algérie*(10⁶ US\$)	211	238	349	393	417	406	447
Montant des transferts en provenance de la France**(10⁶ US\$)	192	205	300	369	371	381	431
Part des transferts en provenance de la France dans le montant total des transferts entrants en Algérie %	91	86,13	85,96	93,89	88,97	93,84	96,42
Année	1982	1983	1984	1985	1986	1987	
Montant total des transferts entrants en Algérie(10⁶ US\$)	507	392	329	313	487	507	
Montant des transferts en provenance de la France(10⁶ US\$)	427	336	321	278	427	427	
Part des transferts en provenance de la France dans le montant total des transferts entrants en Algérie %	84,22	85,71	97,59	88,82	87,68	84,22	

Source :

(Banque Mondiale, remittance inflows, 2019)

(Garson, 1993, p. 20), les montants sont donnés en Franc Français et convertis en US \$ en utilisant le taux de change FF/US \$ fourni par la base de données de la banque mondiale.

Concernant la nature "institutionnelle" des transferts des migrants vers l'Algérie, les données de la troisième édition du Factbook de la banque mondiale sur la migration et les transferts de migrants (Migration and Remittances Factbook 2016), indiquent une prépondérance des envois non personnelles qui résultent de la différence entre le montant total des transferts et les envois personnelles (qui sont la somme des transferts personnels et de la rémunération des salariés



Tableau.4 : « La décomposition "institutionnelle " des transferts de fonds des migrants algériens (2007-2014) »

Année	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Montant total des transferts (10⁶ US\$)	2120	2202	2059	2044	1942	1942	2000	2000
Parmi lesquels :								
Transferts personnels(a)	37	44	73	66	52	51	35	98
En 10⁶ US\$	1.74	2	3.53	3.23	2.68	2.63	1.75	4.9
En % du montant total des transferts								
Rémunérations nettes des salariés (b):								
En 10⁶ US\$	62	59	77	130	151	164	175	207
En % du montant total des transferts	2.92	2.68	3.74	6.36	7.77	8.44	8.75	10.35
En % Prestation sociales (d)= 100- (a%+b%)	95.34	95.32	92.73	90.41	89.55	88.93	89.5	84.75

Source :calcul de l'auteur à partir de (World Bank, 2016, p. 59)

On remarque à partir du tableau 4 que les prestations sociales (pensions de retraites) constituaient la source prépondérante des transferts de migrants vers l'Algérie durant la période 2007-2014 avec un minimum de 85% du montant total des transferts de migrants alors que les transferts personnelles ne représentaient qu'une fraction minime qui ne dépassait pas les 5% du montant total des transferts au mieux durant la même période.

A partir du croisement des analyses précédentes sur l'origine et la nature institutionnelle des transferts de migrants vers l'Algérie, on déduit que la majeure partie des transferts des migrants vers l'Algérie est effectuée par les caisses de sécurité sociales françaises ; chose que la Banque d'Algérie confirme dans ses rapports annuels sur l'évolution économique et monétaire en Algérie. En effet, le rapport de la Banque d'Algérie (Banque d'Algérie, 2018) sur l'évolution économique et monétaire en 2017 stipule dans sa page 36 qu' : « ... Il est important de rappeler que les flux entrants au titre des transferts courants sont constitués, dans une large mesure, de pensions de retraite versées par les caisses de retraites des pays de la zone euro et notamment la France».

Une analyse à plus long terme des transferts des migrants algériens depuis la France montre que la situation actuelle (prédominance des transferts sociaux) n'était pas toujours en vigueur. Un changement de tendance dans la nature institutionnelle des transferts est apparu vers le milieu des années 1970 comme le montre le tableau suivant :



Tableau.5 : « la décomposition "institutionnelle" des transferts de fonds des migrants algériens depuis la France (1970-1989) »

Année		1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979
transferts d'économies des travailleurs	(10 ⁶ FF)	748	778	735	665	896	953	1 001	546	426	212
	% MTT	70,03	68,48	57,78	55,14	60,09	56,96	55,06	37,09	25,57	13,43
Transferts des salaires et autres revenus du travail	(10 ⁶ FF)	320	358	537	541	595	720	817	926	1 240	1 367
	% MTT	29,97	31,52	42,22	44,86	39,91	43,04	44,94	62,91	74,43	86,57
Montant Total des Transferts (MTT)	(10 ⁶ FF)	1068	1 136	1 272	1 206	1 491	1 673	1 818	1 472	1 666	1 579
	% MTT	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Année		1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989
transferts d'économies des travailleurs	(10 ⁶ FF)	97	79	64	123	34	23	30	23	14	13
	% MTT	6,03	3,37	2,28	4,8	1,21	0,92	1,18	0,79	0,42	0,57
Transferts des salaires et autres revenus du travail	(10 ⁶ FF)	1512	2264	2 742	2 438	2 742	2 479	2 513	2 880	3 343	2 280
	% MTT	93,97	96,63	97,72	95,2	98,79	99,08	98,82	99,21	99,58	99,43
Montant Total des transferts(MTT)	(10 ⁶ FF)	1609	2343	2 806	2 561	2 806	2 502	2 543	2 903	3 357	2 293

Source : (Garson, 1993, p. 20)

On remarque à partir du tableau 5 que les transferts d'économies des travailleurs⁴ qui constituaient presque les trois quarts du montant total des transferts des migrants algériens depuis la France (et le monde entier) en 1970 ont chuté de façon continue en montant et en part relative du montant total des transferts pour atteindre un quart du montant total des transferts des migrants vers l'Algérie depuis la France en 1978 et se situer au dessous de 10% à partir de 1980. En 1989, il ne représentaient que 0.57% du montant total des transferts des migrants algériens depuis la France!!. Cette "fonte" des transferts d'économies des travailleurs algériens en France coïncide avec une montée des Transferts des salaires et autres revenus du travail⁵ (qui sont constitués majoritairement des pensions de retraites versés aux résidents) qui représentait 99.14% du montant total des transferts des migrants algériens depuis la France en 1990. La chute des transferts personnels des migrants algériens que montre le tableau précédent est expliquée par la substitution des canaux officiels de transferts utilisés auparavant par d'autres canaux "moins officiels" liés principalement à l'instauration d'un système de compensation financière couplé au flux de biens physiques entre la France et l'Algérie dans le cadre de la procédure des importations sans paiement, procédure qui permet aux résidents en Algérie d'importer des biens de consommation et d'équipement (sous tension à cause de l'économie de la rareté prévalant en Algérie durant la période de



planification centralisée de l'économie) sans fourniture par le système bancaire algérien des devises nécessaires à l'importation. Les émigrés algériens fournissent, en France, les devises nécessaires aux importations (sans paiement) et empochent en Algérie (via leurs familles ou tout autre mandataire) la contrepartie, sur la base du taux de change parallèle plus dévalué que le taux officiel, en dinar des devises livrées (Garson, 1993, pp. 7-8). La montée des transferts sociaux des caisses de retraites françaises dans le total des transferts de migrants vers l'Algérie est, quant à elle, expliquée par le mouvement de retour au pays des émigrés algériens et le droit de réversion des pensions de retraites des algériens décédés au profit de leurs ayants droits résidents en Algérie conjugués à l'organisation de ces transferts par des conventions entre les deux pays et la diminution de la faisabilité économique des importations sans paiement et du système de compensation financière s'y attachant suite au relâchement de la situation de pénurie que connaissait l'Algérie et l'amélioration de l'approvisionnement du marché intérieur en biens de consommation et d'équipement. Le tableau suivant récapitule les détails des paiements des caisses de retraites françaises au profit des retraités algériens:

Tableau .6: « paiements des retraites des algériens par les caisses de retraites françaises (2000-2019) »

Année	transferts de pensions vers l'Algérie		paiement sur un compte non résident		Total des pensions de retraites des algériens	
	(€)	% du montant total des pensions	(€)	% du montant total des pensions	(€)	% du montant total des pensions
2000	537 715 799,72	48,63	568 008 385,44	51,37	1 105 724 185,16	100
2001	645 943 812,88	53,27	566 685 709,52	46,73	1 212 629 522,40	100
2002	743 913 114,74	57,80	543 176 656,57	42,20	1 287 089 771,31	100
2003	856 627 941,22	62,79	507 651 654,79	37,21	1 364 279 596,01	100
2004	1 001 735 038,86	91,19	96 826 117,12	8,81	1 098 561 155,98	100
2005	1 105 613 010,10	92,48	89 854 441,34	7,52	1 195 467 451,44	100
2006	1 240 255 070,30	82,08	270 726 677,85	17,92	1 510 981 748,15	100
2007	1 273 000 883,44	76,88	382 785 270,13	23,12	1 655 786 153,57	100
2008	1 351 940 789,61	79,66	345 241 415,35	20,34	1 697 182 204,96	100
2009	1 382 192 143,49	82,07	301 971 597,97	17,93	1 684 163 741,46	100
2010	1 456 557 757,71	84,57	265 836 059,52	15,43	1 722 393 817,23	100
2011	1 496 160 252,98	87,48	214 112 579,07	12,52	1 710 272 832,05	100
2012	1 571 586 962,63	89,25	189 266 008,58	10,75	1 760 852 971,21	100
2013	1 596 651 855,31	90,72	163 340 104,76	9,28	1 759 991 960,07	100
2014	1 623 082 906,46	91,80	145 024 351,69	8,20	1 768 107 258,15	100
2015	1 617 363 404,13	92,76	126 299 165,78	7,24	1 743 662 569,91	100
2016	1 591 722 418,12	93,58	109 145 178,17	6,42	1 700 867 596,29	100
2017	1 529 664 135,54	94,36	91 472 410,86	5,64	1 621 136 546,40	100
2018	1 551 452 309,04	94,70	86 748 475,50	5,30	1 638 200 784,54	100
2019	1 508 520 392,87	95,29	74 531 230,84	4,71	1 583 051 623,71	100

Source: (CLEISS, 2000-2021).

Il faut noter que les résidents algériens ont deux possibilités pour encaisser leurs pensions de retraites payées par les caisses de retraites françaises ; la première consiste en l'encaissement de la pension en France sur des comptes dénommés



« compte de non résident » ouverts au niveau des établissements financiers français. La deuxième option est celle de l'encaissement de la pension de retraite en Algérie sur un compte bancaire (en EURO) en vertu d'une convention de partenariat pour la gestion des opérations de paiement des pensions de retraite des travailleurs salariés algériens ayant exercé en France entre la Bred, une filiale de la Banque populaire du côté français, et la Banque de l'Agriculture et du Développement Rural (BADR) du côté algérien. Cette convention fut signée en 1997 et renouvelée en 1999, 2002 et 2008 (Souiah, 2013, p. 35). Jusqu'à 2001, le paiement de la majorité des pensions de retraites des algériens par les caisses de retraites françaises se faisait sur des comptes de con résident. A partir de 2001, on assiste à un renversement de tendance du à l'accélération des transferts des paiements des pensions des affiliés algériens au régime de retraites français vers l'Algérie. En 2019, comme le montre le tableau précédent, un peu plus de 95 % des paiements se faisait directement sur les comptes des intéressés en Algérie et moins de 5% des paiements se faisait en France sur des comptes de non résidents domiciliés dans des établissements financiers français.

Les paiements des caisses de retraites françaises au profit des pensionnés algériens se répartissent sur 6 catégories qui sont (CLEISS, 2000-2021) :

- La rente AT-MP (Accident du Travail - Maladie Professionnelle) : c'est un revenu périodique attribué pour réparation d'un dommage à la suite d'une incapacité permanente partielle ou totale due à un accident du travail ou une maladie professionnelle. On distingue les rentes de victimes (la personne victime d'un accident reçoit directement le montant de la rente) et les rentes de survivants (lorsque l'accident ou la maladie professionnelle entraîne le décès de la victime, certains ayants droit peuvent prétendre à cette rente).
- La pension d'invalidité : c'est un revenu de remplacement. Elle vise à compenser une perte de salaire résultant de la perte d'au moins deux tiers de la capacité de travail ou de gains, due à la maladie ou à un accident non professionnel. On distingue les pensions d'invalidité (pensions versées directement aux assurés invalides n'ayant pas atteint l'âge légal de la retraite) et les pensions de survivants invalides (après le décès du bénéficiaire d'une pension d'invalidité ou de retraite, le conjoint survivant, sous réserve de condition d'âge et s'il est invalide lui-même, peut prétendre au bénéfice d'une pension).
- La pension de vieillesse : c'est un revenu perçu par la personne ayant liquidé sa retraite. Son montant dépend de la durée d'assurance, du salaire annuel de base, du taux qui varie en fonction de la durée d'assurance et des périodes reconnues équivalentes ou en fonction de l'âge de l'assuré. On distingue la pension de vieillesse (droit propre) versée au retraité et la pension de réversion (droit dérivé) qui est versée, sous certaines conditions, au conjoint et/ou ex-conjoint(s)



survivant(s) et qui correspond à une partie de la retraite dont bénéficiait ou aurait pu bénéficier l'assuré décédé.

- L'allocation de retraite complémentaire : elle complète les prestations versées par le régime de base. On distingue l'allocation de retraite (droit propre du retraité) et l'allocation de réversion (au décès du retraité, une fraction de sa retraite complémentaire est attribuée sous certaines conditions à ses ayants droit).
- L'allocation de veuvage : c'est une indemnité temporaire (2 ans maximum), versée au conjoint survivant d'un assuré décédé, lorsque le demandeur ne remplit pas les conditions d'âge pour bénéficier d'une pension de réversion et sous réserve de ressources inférieures à un plafond. Cependant, la demande d'allocation de veuvage n'est recevable que dans un délai de 2 ans à compter du 1er jour du mois de décès.
- Les capitaux décès : ce sont des prestations en espèces d'assurance décès versées sous forme d'indemnité, par ordre de priorité aux personnes qui étaient, au jour du décès, à la charge effective totale et permanente de l'assuré. Le capital décès n'est pas attribué de façon automatique ; il l'est seulement si le ou les bénéficiaires éventuels en font la demande.

Le tableau suivant récapitule les détails du nombre des bénéficiaires ainsi que les montants des différentes catégories de paiements des caisses de retraites françaises au profit des pensionnés algériens en 2019 :

Tableau .7 : « ventilation par catégorie des paiements des caisses de retraites françaises au profit des pensionnés algériens en 2019 »

Catégorie de paiement	Nombre de bénéficiaires	Montant (€)	% du total des transferts	Montant annuel moyen par pensionné(€)
rente AT-MP	11 593	40 444 669	2,55	3488,71
pension d'invalidité	177	781 803	0,05	4416,97
pension de vieillesse	438 626	1 286 914 603	81,29	2933,97
allocation de retraite complémentaire	286 535	252 850 824	15,97	882,44
allocation de veuvage	459	2 032 173	0,13	4427,39
capitaux décès	9	27552	0,002	3061,33
Total		1 583 051 624	100	-

Source : (CLEISS, 2000-2021)

On remarque à partir du tableau précédent que la pension de vieillesse constituait 81 % du montant total des pensions de retraites payées par les caisses de retraites françaises au profit des algériens suivie par l'allocation de retraite complémentaire qui représentait presque 16% du total, les quatre autres catégories de paiements occupent ensemble quelques 3 % montant total des pensions de retraites payées par les caisses de retraites françaises au profit des algériens. En



termes de montant moyen par pensionné, l'allocation de veuvage se plaçait en 1^{ère} position en 2019 avec un montant annuel moyen de 4427,39 € par pensionné suivie par le pension d'invalidité avec un montant annuel moyen de 4416,97 €, les rentes AT-MP occupaient la 3^{ème} place avec un montant annuel moyen de 3488,71€. De son côté, les capitaux décès occupaient la 4^{ème} place avec un montant annuel moyen de 3061,33€. La pension de vieillesse et l'allocation de retraite complémentaire occupaient la 5^{ème} et 6^{ème} positions avec des montants annuels moyens par pensionné de 2933,97 € et 882,44 € respectivement en 2019.

IV-Transferts des migrants et organisation des marchés parallèles des changes en Algérie :

Le marché parallèle des changes est le marché libre qui existe au sein d'un système de change multiple. Un système de change multiple est un système où les transactions de change se font sur la base de plusieurs taux, parmi lesquels existe au moins un taux, légal ou illégal, librement flottant et librement déterminé par les forces de marché (Kiguel.M & O'Connell.SA, 1995, p. 22). Les marchés parallèles des changes peuvent être légaux dans les systèmes de changes duaux, où les autorités monétaires appliquent un taux de change préférentiel fixe à la grande partie des transactions internationales courantes (surtout à celles liées aux importations essentielles) et laissent apparaître un taux de change parallèle légal libre qui s'applique aux transactions courantes exclues du taux préférentiel et aux transactions en capital (plus déprécié que le taux préférentiel). Une autre catégorie des marchés parallèles des changes est qualifiée d'illégale ou de marché de change au noir. Dans cette optique, les restrictions imposées par les pouvoirs monétaires en matière de change (rationnement de l'allocation des devises au taux officiel souvent surévalué, fixe ou fortement administré et l'obligation de cession des devises par les exportateurs et les autres détenteurs d'encaisses en devises sur la base de ce taux) poussent les agents économiques à orienter leurs offres et demandes en devises sur un marché libre régi par un taux librement déterminé et plus élevé que le taux officiel. Quoiqu'illégaux, les marchés parallèles des changes sont souvent tolérés par les pouvoirs publics.

Le marché parallèle des changes est ancien en Algérie, il était toujours illégal mais toléré par les pouvoirs publics et lié à l'émigration algérienne et notamment celle de France dont l'épargne (les transferts) est la source essentielle de l'offre sur ce marché (Henni, 1991, p. 107).

L'origine du marché parallèle des changes en Algérie remonte à la phase de planification centrale, où sont enregistrées des imperfections liées à la distribution d'une masse importante des revenus, surtout au profit des entrepreneurs individuels répondant à une demande publique importante en travaux, en biens et en services ; sans absorption adéquate de ces revenus ni en biens de consommation ni en investissements productifs ni en produits financiers à cause de l'économie de



pénurie et de la répression financière. Une partie de ces surplus s'est transformés en demande d'encaisses en devises offerts par les émigrés algériens, vu l'inconvertibilité du dinar algérien, pour le financement d'opérations courantes et en capital à l'étranger (Henni, 1991).

L'organisation des transactions sur le marché parallèle des changes et celle des transferts des migrants algériens se sont toujours adaptées l'une à l'autre. On peut distinguer deux phases pour cette relation.

1. Le change parallèle par compensation :

Durant cette phase, le change parallèle se faisait par compensation (sans déplacement physique des devises) entre les acheteurs résidents des devises (notamment le franc français) et les vendeurs émigrés en activité en France ou résidents retraités. Par la technique de change par compensation l'acheteur paie, sur la base du taux de change parallèle, la contrepartie en dinars algériens et en Algérie des devises obtenus en France à la famille de l'émigré actif en France ou aux résidents bénéficiaires de pensions de retraites payées par les caisses des retraites françaises en France sur des comptes de non résidents. Il reçoit les devises objet du change par compensation en France pour régler ses achats de biens de consommation ou d'équipement autorisés dans le cadre de la procédure d'Importations Sans paiement. Le change par compensation s'est "institutionnalisé" progressivement par la structuration de réseaux spécialisés assurant la collecte de l'épargne (transferts) des émigrés et effectuant les achats de biens objets d'autorisations d'importations sans paiement et assurant le paiement de la contrepartie en monnaie locale (les transferts) en Algérie. L'ampleur de ces opérations explique la "fonte" des transferts personnels des émigrés algériens à partir de la deuxième moitié des années 1970 coïncidant avec l'adoption de la procédure d'importations sans paiement en Algérie. Pour les sommes en devises domiciliés sur des comptes de non résident en France et appartenant à des retraités résidents (la majeure partie des pensions de retraites payées par les caisses de retraites françaises au algériens avant 2001 comme on a vu précédemment), elles furent mobilisées avec des chèques et des ordres de virement attachés aux comptes de non résidents en France, signés au profit des membres de réseaux financiers informels et encaissés en France par eux.

2. le change parallèle localisé en Algérie sur la base des transferts des retraites des résidents :

Durant cette phase, les transferts des caisses de retraites françaises au profit des résidents algériens se font directement et principalement en Algérie via leurs comptes devises domiciliés au niveau des banques algériennes et notamment la BADR qui a conclu un partenariat avec la BRED pour la gestion des opérations de paiement des pensions de retraite comme on a vu précédemment. Cette réorganisation du paiement des pensions des retraités algériens par les caisses françaises a coïncidé avec l'amélioration de l'approvisionnement de l'économie



algérienne en biens d'équipement notamment puis l'annulation de la possibilité d'importation des véhicules utilisés de moins de trois ans par la loi de finances complémentaire de l'année 2005 et la décision du gouvernement de l'organisation de l'importation des véhicules neuves par des concessionnaires bénéficiant des allocations devises nécessaires à travers le marché interbancaire des changes. La réunion de toutes ces conditions allait dans le sens de la banalisation de la faisabilité économique des importations sans paiement constituant la pierre angulaire du système de change par compensation.

Le marché des changes parallèle s'est localisé majoritairement lui aussi en Algérie durant cette phase. Des réseaux de " cambistes " se sont structurés dans les villes algériennes, autour des agences des banques et surtout celles de la BADR, pour collecter les billets de banques en Euros payés au titre des pensions de retraites et ceux provenant des émigrés en retour pour les vacances ou transférés via d'autres canaux informels (Smaili & Oualikane, 2018) sur la base du taux parallèle de change toujours plus dévalué que le taux officiel et les revendre ensuite à différentes catégories de demandeurs sur le marché (importateurs, touristes, malades soignants à l'étranger...).

Conclusion :

L'Algérie est traditionnellement un pays d'émigration, ce qui implique un afflux de transferts de fonds de migrants vers leur pays d'origine. Notre analyse a montré que Les transferts des migrants algériens provenaient toujours majoritairement de la France où une importante communauté séjourne. Ces transferts se sont multipliés en montant pour atteindre une moyenne de presque 2 milliard de \$ US durant la deuxième décennie du 21^{ème} siècle ; ils étaient effectués essentiellement par les migrants eux-mêmes à partir des économies sur salaires jusqu'au milieu des années 1970 où les transferts personnels ont drastiquement chuté jusqu'à nos jours. Les transferts institutionnels des caisses des retraites françaises au profit des migrants algériens ont pris le relais pour devenir la source principale des transferts " officiels " entrants des migrants vers l'Algérie.

En ce qui concerne la relation entre les transferts des migrants et le marché parallèle des changes, notre analyse a montré que ces transferts ont constitué toujours la source principale de l'offre des devises sur le marché parallèle des changes en Algérie. Elle a montré aussi que l'organisation des transactions sur le marché parallèle des changes et celle des transferts des migrants algériens se sont toujours adaptées l'une à l'autre. Une technique de change parallèle par compensation couplé à un flux de biens de consommation et d'équipement importés "sans paiement" assurait l'acheminement des sommes en monnaie nationale vers les familles des migrants en Algérie contre les devises des migrants disponibles en France jusqu'à la fin des années 1990. Dès que les versements des caisses de retraites françaises s'effectuent principalement directement en devise sur



les comptes des bénéficiaires algériens en banques algériennes suite à une convention entre les deux pays, et dès que faisabilité économique des importations sans paiement s'est trouvée amoindrie à causes de l'amélioration de l'approvisionnement de l'économie nationale en biens d'équipement et en véhicules, le marché parallèle des changes en Algérie s'est réorganisé autour de la collecte de ces transferts institutionnels puis leur revente à différents demandeurs locaux sur le marché.

Sur la base des résultats de notre étude on peut formuler les recommandations suivantes :

- Œuvrer à unifier le marché des changes en Algérie pour attirer la masse des transferts personnels courants des migrants algériens empruntant les canaux informels.
- Encourager les actes de "diplomatie économique" en direction de la diaspora algérienne à l'étranger, surtout les chefs d'entreprises et les entrepreneurs algériens installés à l'étranger pour les inciter à investir en Algérie.

Références bibliographiques :

- Banque d'Algérie, (2018). *RAPPORT ANNUEL 2017 Evolution économique et monétaire en Algérie*. Alger.
- Banque Mondiale, (2013, Mai). *Bilateral Remittance Matrix 2010-2012*. Consulté le Décembre 18, 2018, sur <http://www.worldbank.org/en/topic/migrationremittancesdiasporaisues/brief/migration-remittances-data>
- Banque Mondiale, (2015, Avril). *Bilateral remittance Matrix 2013-2014*. Consulté le Décembre 23, 2018, sur <http://www.worldbank.org/en/topic/migrationremittancesdiasporaisues/brief/migration-remittances-data>
- Banque Mondiale, (2016, Octobre). *Bilateral remittance matrix 2015*. Consulté le Décembre 23, 2018, sur <http://www.worldbank.org/en/topic/migrationremittancesdiasporaisues/brief/migration-remittances-data>
- Banque Mondiale, (2017, Novembre). *Bilateral Remittance Matrix 2016*. Consulté le décembre 23, 2018, sur <http://www.worldbank.org/en/topic/migrationremittancesdiasporaisues/brief/migration-remittances-data>
- Banque Mondiale, (2018, Avril). *Bilateral Remittance Matrix 2017*. Consulté le Décembre 23, 2018, sur <http://www.worldbank.org/en/topic/migrationremittancesdiasporaisues/brief/migration-remittances-data>
- Banque Mondiale, (2019, Avril). *remittance inflows*. Consulté le Janvier 17, 2020, sur <http://pubdocs.worldbank.org/en/988911571664813952/Remittance-Inflows-October-2019.xlsx>
- CGAP. (2006). *Bancarisation de masse en Algérie Opportunités et défis*.
- CLEISS. (2000-2021). *Rapport Statistique Mobilité Internationale les données de la protection sociale*.



- FMI, (2009). Transactions internationales liées aux envois de fonds: Guide pour les statisticiens et les utilisateurs. Washington,DC.
- Garson, J. (1993, Mars). Les enjeux des flux financiers de l'émigration pour les pays du Maghreb. Madrid.
- Henni, A. (1991). *Essai sur l'économie parallèle cas de l'Algérie*. Alger: ENAG Editions.
- Kateb, K. (2012). Bilan et perspectives des migrations algériennes. *Hommes et migrations* (1298), 6-21.
- Kiguel.M, & O'Connell.SA. (1995). Parallel exchange rates in developing countries. *The World Bank Research Observer* , 10 (1), 21-52.
- KNOMAD. (2020, Octobre). *Inward remittance flows*. Consulté le Décembre 26, 2021, sur <https://www.knomad.org/sites/default/files/2021-11/Inward%20remittance%20flows>
- Smaili, N., & Oualikane, S. (2018). Transferts informels de fonds en Algérie: cas des migrants kabyles en France. *Revue Des économies nord Africaines* , 14 (18), 27-38.
- Souiah, F. (2013). Politiques d'attraction des ressortissants résidant à l'étranger: Maroc, Algérie, Liban.
- Straubhaar, T., & Vădean, F. P. (2006). Les transferts de fonds internationaux des émigrés et leur rôle dans le développement. Dans OCDE, *Perspectives des migrations internationales* (pp. 149-174).
- World Bank, T. (2016). *Migration and remittances Factbook 2016* (éd. 3rd), Washington, DC.

Renvois:

¹-pour consulter les données les plus récentes sur le stock des migrants de et vers 218 pays dans le monde parmi lesquels figure l'Algérie on peut se référer à la page Migration and Remittances Data de la banque mondiale sur le lien :

<https://www.worldbank.org/en/topic/migrationremittancesdiasporaisues/brief/migration-remittances-data>

²-En Algérie, l'activité des coopératives d'épargne et de crédit est régie par la Loi n° 07-01 relative aux coopératives d'épargne et de crédit. Le capital minimum de ces institutions est défini par le règlement n° 08-02 de la banque d'Algérie et leurs conditions d'autorisation, d'établissement et d'agrément sont régies par le règlement n° 08-03 de la banque d'Algérie.

³-On trouve une explication du mode de fonctionnement d'un système de transferts informels monétaires bien connu qui est le Hawala en se référant à : Fonds Monétaire International, op.cit, pp14-17.

⁴-qui sont équivalents aux transferts personnels (a) dans la figure N°1.

⁵-qui comprennent les salaires envoyés directement par les employeurs(b) et les transferts sociaux (pensions, retraites, allocations familiales, frais de maladie..) versés directement au migrant ou à sa famille en Algérie(d) dans la figure N°1.